

COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2015

Présents au début de la séance : Mmes Cécile BRAIDA, Hélène LUCZYSZYN, MM. Didier LATTARD, Michel EYMARD, Christian STANZER, Michel FOURRIER, Pierre JEANSELME, Pierre POLESELLO, Patrick PILARSKI.

Excusés : Marylène SERRAT, Fabrice RENCUREL

Secrétaires de séance : Michel EYMARD et Mylène BORRELLI.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Il liste les points à l'ordre du jour et propose de rajouter à l'ordre du jour l'étalement des créances irrécouvrables. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Puis il donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 mars 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Suppression du poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la séance du conseil du 27 février 2014 le poste de rédacteur territorial a été créé suite à la nomination de Mylène Borrelli au grade de rédacteur au titre de la promotion interne.

Le poste qu'elle occupait antérieurement, adjoint administratif principal de 2nd classe doit être supprimé. Le comité technique paritaire du centre de gestion a donné un avis favorable à la suppression du poste.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2nd classe.

2. Affectation des résultats 2014

Budget principal

En date du 26 mars 2015 le Conseil Municipal, a approuvé le compte de gestion et le compte administratif. Il y a lieu de se prononcer sur l'affectation des résultats.

Résultat de fonctionnement

Excédent de fonctionnement de	+113 026.06 €
Excédent reporté de	0.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 113 026.06 €

Résultat d'investissement

Excédent d'investissement de	+ 164 182.65 €
Déficit reporté d'investissement de	- 204 662,39 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de	- 40 479,74 €

Déficit des restes à réaliser d'investissement	- 28 804.00 €
Qui après couverture du solde déficitaire laisse	- 69 283.74 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'affectation des résultats ci-après :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 excédent	+ 113 026,06 €
Affectation complémentaire en réserve 1068	+ 69 283,74 €
Résultat reporté en recettes de fonctionnement 002	+ 43 742,32 €
Résultat reporté en dépenses d'investissement 001	- 40 479,74 €

Budget eau et assainissement

En date du 26 mars 2015 le Conseil Municipal, a approuvé le compte de gestion et le compte administratif.

Résultat de fonctionnement

Excédent de fonctionnement de	+ 86 033.55 €
Excédent reporté de	+ 22 780.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 108 813.55 €

Résultat d'investissement

Déficit d'investissement de	- 270 827.09 €
Excédent reporté d'investissement de	+ 27 388,82 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de	- 243 438,27 €
Excédent des restes à réaliser d'investissement	+ 87 621,00 €
Qui après couverture du solde déficitaire laisse	- 155 817.27 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'affectation des résultats ci-après :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 Excédent	+ 108 813,55 €
Affectation complémentaire en réserve 1068	+ 108 813,55 €
Résultat reporté en dépenses de fonctionnement 002	0,00 €
Résultat reporté en déficit d'investissement 001	- 243 438,27 €

Budget chaufferie

En date du 26 mars 2015 le Conseil Municipal, a approuvé le compte de gestion et le compte administratif.

Résultat de fonctionnement

Déficit de fonctionnement de	-13 711.85 €
Déficit reporté de	- 1 323.96 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	- 15 035.81 €

Résultat d'investissement

Déficit d'investissement de	-89 020.61 €
Excédent reporté d'investissement de	+ 113 952,10 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	+ 24 931,49 €

Déficit des restes à réaliser d'investissement	-5 590,00 €
Qui après couverture du solde déficitaire laisse	19 341,49 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'affectation des résultats ci-après :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 déficit	- 15 035.81 €
Affectation complémentaire en réserve 1068	0,00 €
Résultat reporté en dépenses de fonctionnement 002	- 15 035.81 €
Résultat reporté en recettes d'investissement 001	+ 24 931,49 €

3. Vote du budget 2015 (principal, eau & assainissement, chaufferie)

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 de la commune.

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Prévisions	430 036,32 €	411 693,74 €
DEPENSES	Prévisions	430 036,32 €	411 693,74 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 de l'eau et assainissement.

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Prévisions	138 369,00 €	701 385,27 €
DEPENSES	Prévisions	138 369,00 €	701 385,27 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 de la chaufferie.

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Prévisions	67 030,00	136 217,68 €
DEPENSES	Prévisions	67 030,00	136 217,68 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs de la commune, de l'eau et de l'assainissement et de la chaufferie.

4. Taux d'imposition 2015

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité une augmentation de 1% pour les taux des 3 taxes suivantes : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Le Conseil Municipal décide les taux ci-dessous :

Taxes	Taux 2014	Taux votés 2015
Taxe d'habitation	11,22%	11,34%
Taxe foncière (bâti)	14,87%	15,02%
Taxe foncière (non bâti)	42,36%	42,79%

5. Subvention à la coopérative scolaire du village

Monsieur Michel Eymard fait part de la demande de subvention de la coopérative scolaire de l'école du village pour un voyage à Lyon du 16 au 18 mars 2015.

Le cout total du voyage est de 2734.70 €. Le sou des écoles participe à hauteur de 900 €, la coopérative scolaire attribue 300 €. Les parents ont participé pour 60 € par enfant soit 900€ au total. Afin d'équilibrer l'opération une subvention de 634,70 € est demandée à la commune.

Le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité à la coopérative scolaire du village une subvention d'un montant de 635€.

6. Contrat avec la Providence

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a actuellement plus qu'un employé communal. Celui-ci ne peut faire face seul, à la charge de travail du printemps (tonte, fauchage, nettoyage des rigoles, des espaces verts...)
Monsieur le Maire propose de faire appel à l'association La Providence par le biais d'une convention pour un volume de 600 heures. Cela correspondant à 3 fois une équipe de 5 personnes travaillant 8 heures sur 5 jours.

Le coût horaire est de 10 € /heure.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer la convention avec la Providence.

7. Droits de chasse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un droit de chasse d'un montant de 200 € annuel est demandé à l'association de chasse de la commune (ACCA) afin de pouvoir chasser sur les terres communales. Ce tarif n'a pas été modifié depuis 2002.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le droit de chasse à 250€ à compter de 2015.

8. Créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des créances d'un montant de 18 003.55 € correspondant à des loyers impayés de DEVAL ancien locataire du centre des Coulmes et de l'Elfe Bar doivent être annulées car ces sommes sont irrécouvrables.

Le conseil municipal décide de passer en créance irrécouvrable la somme de 2500 € sur l'année 2015.

Séance levée à 21h

Prochain conseil : 30 avril 2015 à 19h

Cécile BRAIDA

Hélène LUCZYSZYN

Didier LATTARD

Michel EYMARD

Christian STANZER

Michel FOURRIER

Pierre JEANSELME

Pierre POLESELLO

Patrick PILARSKI.